

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

CONVOCATION

Direction Des Affaires Juridiques & Citoyennes

Affaire suivie par : Mathieu REGIS

Référence : MR / SMO / VM

Objet | Convocation au Conseil Municipal du 17 novembre 2025

Cher(e) Collègue,
Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur,

Le prochain Conseil Municipal aura lieu :
Le Lundi 17 NOVEMBRE 2025 à 18 H 00

Le Conseil municipal se réunira dans la Salle du Conseil Municipal de Cenon. La séance sera intégralement enregistrée et diffusée en direct.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.

L'ordre du jour est le suivant :

Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal – Décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Communication

1. Administration Générale – Rapporteurs Anne LAOUILLEAU, Ludovic ARMOËT, Anne LEPINE
 1. Modification des modalités de tarification concernant l'usage de l'imprimante 3D au Pixel ;
 2. Reprise des concessions funéraires en état d'abandon aux cimetières Saint Romain et Saint Paul ;
 3. Rapport d'Activité 2024 du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective entre les villes de Cenon, de Floirac et d'Ambarès-et-Lagrave (SIREC) – Communication ;
 4. Approbation du rapport annuel du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration de la Fabrique de Bordeaux Métropole (FAB) – Exercice 2024 ;
2. Ressources Humaines – Rapporteur Dominique ASTIER
 1. Recrutement d'un agent en contrat adulte relais ;
 2. Création et suppression de postes au tableau des emplois permanents ;
 3. Création et suppression de postes au tableau des emplois non permanents ;
 4. Actualisation de la rémunération des vacataires ;
3. Administration Financière – Rapporteur Michaël DAVID
 1. Remises gracieuses de dettes pour les terrains familiaux d'Artigues-Près-Bordeaux sur le Budget Principal de la Ville ;
 2. Dissolution du Budget Annexe « 11990 – Hôtel d'entreprises » ;
 3. Décision Modificative n°1 en Section de Fonctionnement pour le Budget Annexe de l'Hôtel d'Entreprises ;
 4. Décision Modificative n°1 en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour le Budget Annexe de l'Espace Simone Signoret ;
 5. Décision Modificative n°1 en Section d'Investissement pour le Budget Annexe du Centre Aqualudique ;
 6. Décision Modificative n°1 en Section d'Investissement pour le Budget Annexe du Pôle Culturel ;
 7. Décision Modificative n°1 en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour le Budget Principal de la Ville ;
 8. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) du Budget Principal de la Ville ;
 9. Approbation des subventions de plus de 23 000 € ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

CONVOCATION

4. Culture – Rapporteur Laïla MERJoui
 1. Adaptation de la grille tarifaire pour la location de l'Espace Simone Signoret ;
5. Grands Travaux – Patrimoine Municipal – Rapporteur Jean-Marc SIMOUNET
 1. Plan Marche : demande de subvention pour l'aménagement du chemin des Carrières ;
6. Développement Economique - Urbanisme – Rapporteur Monsieur le Maire
 1. Future école Palmer - Cession à titre gratuit de parcelles de voirie au profit de Bordeaux Métropole ;
7. Gestion Urbaine de Proximité et Prévention – Egalité Femme-Homme – Lutte contre les discriminations – Rapporteur Hürizet GÜNDER
 1. Attributions de subventions à des associations participants à la « Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité 2025 » ;
8. Education – Actions Jeunesse – Rapporteur Alexandre MARSAT
 1. Bilan 2024 de la concession de service public sur les activités péri et extrascolaires ;
 2. Services d'accueil périscolaire et extrascolaire de la ville – choix du mode de gestion ;
 3. Renouvellement de la convention pour la labellisation « Cité Educative » – Autorisation de signature ;
 4. Convention de partenariat avec l'Association « Unis-Cité » pour l'accompagnement en service civique du Projet « Néocitoyens » dans les écoles de la Ville.

Vous trouverez de plus ci-joint,

- **les délibérations**
- **et un pouvoir**

que je vous demande de bien vouloir remplir et signer, sans oublier d'y porter la mention « bon pour pouvoir » et d'y indiquer le nom du conseiller municipal à qui vous souhaitez donner pouvoir, au cas où vous ne pourriez participer à cette séance. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fait à Cenon, le 10 novembre 2025

Jean-François EGRON
Maire de Cenon